

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-432662

ND 52400

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) 1509

Matricule : 1509 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : GOURIRANE Ahmed

Date de naissance : 31-12-54

Adresse : 36, Rue 92 ATTACHEUNE HAY-HASSANI

Casablanca

Tél. : 0661088864 Total des frais engagés : 11.80,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 18/12/20

Signature de l'adhérent(e) :



MUHRAS
ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/01/2018	Consultation	1	200,00	INP : 100100100 Docteur Abdelali ZEHLI Médecine Générale Echographe 05-02-2018 H.H 05-02-2018 33 9

ANALYSES - RADIOPHARMACIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
18.12.20 15.12.20	B317	300.00	300.00
	B617A	600.00	600.00

RETOUR DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.				
	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
			INP : <input type="text"/>	
			COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>	
			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>	
			DEBUT D'EXÉCUTION <input type="text"/>	
			FIN D'EXÉCUTION <input type="text"/>	
	ODF PROTHÈSES DENTAIRES			
		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE <div style="text-align: center;"> $\begin{array}{r l} H & 25533412 \quad \quad 21433552 \\ \hline & 00000000 \quad \quad 00000000 \\ D & 00000000 \quad \quad 00000000 \\ & 25533411 \quad \quad 11433553 \\ B & \end{array}$ </div> <p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>		
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
			DATE DU DEVIS <input type="text"/>	
			DATE DE L'EXÉCUTION <input type="text"/>	

Dr. ABDELALI TLEMÇANI

MEDECINE GENERALE

Echographie

155, Avenue Afghanistan

Hay El Hassani - Casablanca

Tél. : 05.22.90.33.90

Casablanca, le

الدكتور عبد العالى التلمسانى

الطب العام

أمراض النساء والرجال والأطفال

الفحص بالتلفزة

155، شارع أفغانستان

حي الحسني - الدار البيضاء

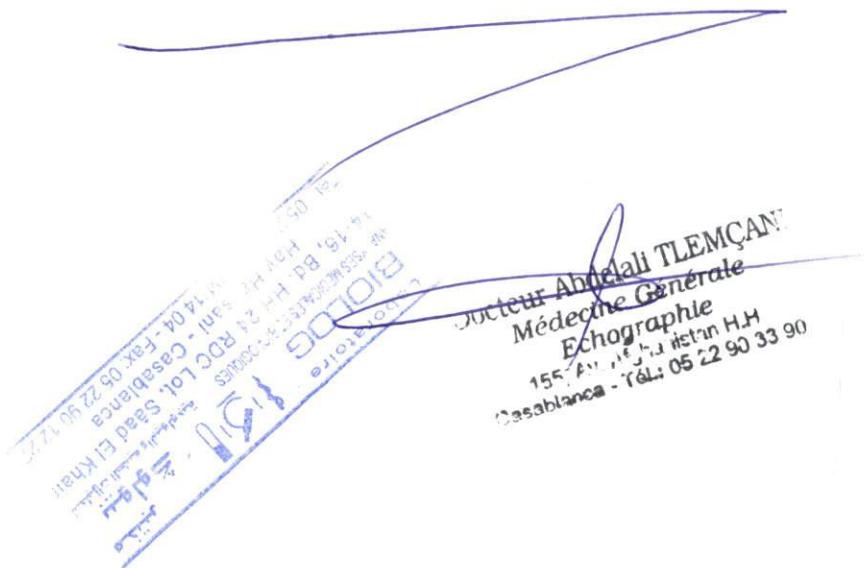
الهاتف: 05.22.90.33.90



18 DEC. 2020

GOURANE AHMED

**Scrologeie Gvi. D 10
+ PCR**



الرجو إحضار الوصفة عند المراقبة



LABORATOIRE BIOLOG

D'ANALYSES MEDICALES ET BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION

14-16, RDC Bd HH24, Lot. Saâd El Khair - Hay Hassani Casablanca
Tél: 05 22 90 05 04 / 14 04 – Fax: 05 22 90 12 22 – email : lab.biolog@gmail.com
CNSS: 8871479 IF: 40497439 PATENTE: 37989126
ICE : 000064466000083

Dr Youssef ZIANE
Directeur Biologiste Médical
Diplômé de la Faculté de Médecine et Pharmacie de Rabat
Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier – France



Organisme : COVOY

Casablanca, le : 18/12/2020

FACTURE N° : 200010816

Nom et Prénom : Mr Ahmed GOURIRANE

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PS	Prélèvement sang adulte Sérologie Sars-CoV-2 IgG et IgM	B17 B300	B B

Total des B : 317

Montant total de la facture : 300.00Dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de : trois cents dirhams s.

NB : Tout changement de la date de la facture est non permis (veuillez respectez les délais de dépôt de vos dossiers médicaux auprès de votre assurance)



LABORATOIRE BIOLOG
D'ANALYSES MEDICALES ET BIOLOGIQUES

Dr Youssef ZIANE (Biologiste)

(Biochimie, Bactériologie, Hématologie, Immunologie, Hormonologie, Parasitologie, Virologie et Spermiose)



Date du prélèvement : 15/12/2020 ()
Code patient : 201201-0195
Né(e) le : 31/12/1954 (65 ans)

Mr Ahmed GOURIRANE
Dossier N° : 201215-0150
Prescripteur :



AMPLIFICATION GENETIQUE ET HYBRIDATION MOLECULAIRE

Détection du génome d'un agent infectieux ou parasitaire

Recherche du génome du SARS-CoV-2 (COVID-19) par RT-PCR :

Nature du prélèvement : Naso-pharyngé

Résultat : Négatif : Génome du SARS COV-2 non détecté
(Technique RT-PCR : Agilent ARIA MIX & MIC PCR)

Commentaire:

Au vu de la prévalence actuelle de circulation du virus et les données publiées à ce jour concernant la sensibilité des tests, un résultat négatif doit être interprété avec prudence.

En présence de symptômes, le maintien des mesures de protection reste recommandé.

Validé biologiquement par :


Dr ZIANE Youssef
Biologiste



LABORATOIRE BIOLOG

D'ANALYSES MEDICALES ET BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION

14-16, RDC Bd HH24, Lot. Saâd El Khair - Hay Hassani Casablanca
Tél: 05 22 90 05 04 / 14 04 – Fax: 05 22 90 12 22 – email : lab.biolog@gmail.com
CNSS: 8871479 IF: 40497439 PATENTE: 37989126
ICE : 000064466000083

Dr Youssef ZIANE

Directeur Biologiste Médical

Diplômé de la Faculté de Médecine et Pharmacie de Rabat

Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier – France



Organisme :

Casablanca, le : 15/12/2020

FACTURE N° : 200010531

Nom et Prénom : Mr Ahmed GOURIRANE

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PS	Prélèvement sang adulte	B17	B
	Recherche Sars-CoV-2 par PCR	B600	B

Total des B : 617

Montant total de la facture : 600.00Dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de : **six cents dirhams s.**

NB : Tout changement de la date de la facture est non permis (veuillez respectez les délais de dépôt de vos dossiers médicaux auprès de votre assurance)





LABORATOIRE BIOLOG
D'ANALYSES MEDICALES ET BIOLOGIQUES

Dr Youssef ZIANE (Biologiste)

(Biochimie, Bactériologie, Hématologie, Immunologie, Hormonologie, Parasitologie, Virologie et Spermiologie)



Date du prélèvement : 18/12/2020 (13:43)
Code patient : 201201-0195
Né(e) le : 31/12/1954 (65 ans)

Mr Ahmed GOURIRANE
Dossier N° : 201218-0186
Prescripteur :



SEROLOGIE INFECTIEUSE

SEROLOGIE QUANTITATIVE CORONAVIRUS (SARS-CoV-2)

Ac anti-SARS-CoV-2 type IgG Positif

(ELFA - Biomérieux Vidas)

Titre: 28,3 UI/ml (<1,0)

Ac anti-SARS-CoV-2 type IgM Positif

(ELFA - Biomérieux Vidas)

Titre: 5,9 UI/ml (<1,0)

Commentaire

Un résultat négatif n'exclut pas complètement la présence d'une infection à SARS-CoV-2. Les échantillons de sérum ou de plasma de la phase précoce (pré-séroconversion) de l'infection peuvent donner des résultats négatifs. Ce test ne peut donc pas être utilisé pour diagnostiquer une infection aiguë. Il a également été rapporté que certains patients chez qui a été confirmée une infection par le SARS-CoV-2 ne développent pas d'anticorps. De plus, la diminution des titres d'anticorps a été rapportée chez certains individus dans l'intervalle de quelques mois après l'infection, une caractéristique qui a également été rapportée pour d'autres coronavirus.

Validé biologiquement par :


Dr ZIANE Youssef
Biologiste